



## Protection revente de produits sur internet

Par **Tangoz**, le **25/09/2021** à **23:08**

Bonjour,  
J'ai en projet d'ouvrir ma boutique e-commerce de vente de produits de nettoyage automobile. J'ai déjà pris contact avec des marques et je m'apprête à passer à l'action.  
Ma question paraît peut être idiote ou bien peut être que je ne suis pas au bon endroit mais je ne trouve pas de réponse à ma question.  
Par exemple, si je vend un produit qui nettoie la carrosserie, rien de bien méchant le produit n'est pas dangereux en soi. Mais imaginons, chose qui peut arriver, qu'un enfant par exemple se met à boire le produit, et que cela entraîne des maladies ou autres. Même si je ne fabrique pas le produit et que je ne change pas la recette. Est-ce que je suis responsable ? Dans ce cas de figure là vais-je avoir des problèmes ? Faut t'il que je demande un document au fabricant comme un certificat de quelques choses ou une preuve de quelques chose ? Je n'y connais rien dans ce domaine.  
Je ne sais pas si je me fait comprendre.  
J'espère que j'aurais des réponses. Merci

Par **morobar**, le **26/09/2021** à **08:42**

Bonjour,  
\* ouir  
\* ouir  
Chaque produit susceptible d'être classé "dangereux..." fait l'objet d'une fiche de sécurité.  
<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20954>